

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 février 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-02-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de février de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Les conseillers Yvon Robert et Patrice Dumont ont motivé leur absence.

Rs.2017-02-030

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 06 février 2017 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

5.8 Résolution pour modifier la résolution 2016-12-406.

5.9 Résolution pour accepter le premier projet de règlement no.308-2017 et déterminer la date de l'assemblée publique de consultation.

5.10 Avis de présentation d'un règlement (zone 402).

REPORTER :

L'item 5.4.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-031

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2017-02-032

DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB CHASSE ET PÊCHE A.V.B. INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 au Club Chasse et Pêche A.V.B. Inc. pour l'ensemencement de truites;

La Ville d'Acton Vale demande au Club de Chasse et Pêche A.V.B., s'il y a possibilité d'inclure leurs activités du 4 juin 2017, dans la programmation de la « Semaine de la Municipalité », le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-033

INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 320 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de huit (8) billets au coût de 40 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 04 mars 2017, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ au récipiendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE D'APPUI POUR LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS QUI FAVORISENT UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF : POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ.

Il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population, que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructures du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

Le conseil en prend acte.

Rs.2017-02-034

LETTRE DE LA FONDATION MIRA INC.

Attendu que la Fondation Mira Inc. veut tenir, par l'entremise des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale, un barrage routier à l'angle des rues Roxton et d'Acton, le 6 mai 2017;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale à tenir une activité de levée de fonds au profit de la Fondation Mira Inc. à l'intersection des rues Roxton et d'Acton, le 6 mai 2017, de 8 h à 15 h;

Que la sollicitation soit effectuée conformément aux dispositions du Code de sécurité routière;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au service des Travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec;

Que la personne responsable de l'activité, doit avoir en sa possession, le permis délivré par la Ville et ce, tout au long de la tenue de l'évènement de sollicitation pour être montré, sur demande, à toute autorité le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-035

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE ROGER-LABRÈQUE.

Attendu que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrèque organise une campagne de financement pour l'achat d'instruments de musique et de jeux éducatifs pour chacune des classes de 1^{ère} année à 6^e année;

Attendu qu'une demande de prêt d'équipement est faite auprès de la Ville;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte le prêt d'équipement, soit 40 tables, 350 chaises, un réfrigérateur et quatre réchauds;

Que le Conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrègue devra assumer le transport de l'équipement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-036

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2017-2018.

Attendu que pour une 10^e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2017-2018;

Attendu que la participation financière de la ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AU 5^E GALA DES ARGISTARS DE LA FÉDÉRATION.

La Fédération de l'UPA organise son quatrième gala des Agristars qui vise à souligner les bons coups des producteurs agricoles et les membres du conseil de la Ville d'Acton Vale sont invités au souper du Gala qui aura lieu le mardi 4 avril 2017 à l'Étoile Banque Nationale du Quartier Dix30 à Brossard.

Le conseil en prend acte.

Rs.2017-02-037

DEMANDE DU CONSEIL CANADIEN DES AVEUGLES DU QUÉBEC.

Attendu que Monsieur Paul-Émile Fontaine, directeur, transmet une demande de contribution financière du Conseil canadien des Aveugles du Québec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Conseil canadien des Aveugles du Québec à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-038

DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton est un organisme à but non lucratif qui a pour principal objectif de développer l'équitation de loisir et le tourisme équestre dans notre région ;

Attendu que le Club assume les coûts des assurances, l'entretien et le développement des sentiers, ponceaux, signalisation, réparations, frais pour le damage l'hiver avec la motoneige et la dameuse;

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton sollicite la Ville pour une commandite;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 60 \$ à titre de commandite, payable à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club équestre de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale demande aux membres du Club équestre de bien vouloir respecter les sentiers de ski de fond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-02-039

RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE GOLF D'ACTON VALE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a une entente avec le Club de golf d'Acton Vale, relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

Attendu que pour la saison 2015-2016, il y avait seulement un point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, soit au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande a été déposée, à savoir si la Ville d'Acton Vale entendait renouveler ladite entente pour la saison 2017-2018;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2017-2018 aux mêmes conditions de l'entente intervenue le 25 mars 2015, soit à 2 000 \$ annuellement, qu'il y aura un seul point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, que les départs s'effectueront au Centre sportif, que les sentiers ne se rendront plus au stationnement du Club de golf, qu'une signalisation sera installée à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-040

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 20-21 et 22 mai 2017;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (20-21 et 22 mai 2017), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise, comme l'an passé, une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 2-3 et 4 septembre 2017;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (2-3 et 4 septembre 2017), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item 5.4 est reporté à une séance ultérieure.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 306-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement 306-2017 décrétant un emprunt 528 000 \$ et une dépense de 528 000 \$ pour le traitement de surface double sur le 1^{er} Rang.

Rs.2017-02-041

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - PROGRAMME D'ASSURANCES DES OBNL.

Attendu que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

Attendu que L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

Attendu que L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que ce Conseil autorise la municipalité d'Acton Vale à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

OBNL-000045	Chevaliers de Colomb	1025, rue Boulay, C.P. 640
OBNL-000033	Foire agroalimentaire de la région d'Acton	1545, rue Peerless
OBNL-000047	Les Productions artistiques de la région d'Acton	1450, 3e Avenue
OSBL-0101220	Le Show de la rentrée Desjardins d'Acton Vale	C.P. 16
OSBL-0101563	Horizon Soleil	1049-A rue du marché
OBNL-002174	Chambre de commerce de la région d'Acton	980 rue Boulay

OBNL-000046	Club A.V.B. inc.	1160, chemin Fournier
OBNL-000044	Société d'histoire de la région d'Acton	1093C rue Saint-André
OBNL-001105	CGPPIAV	500 rue Bonin Bur. 5
OBNL-001037	MusiPhonie	741 rue Richard

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-042

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE « RÉVISÉ ».

Attendu que la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres.

Attendu que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres majeurs ;

Attendu que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

Attendu que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a retenu de « réviser » le plan de sécurité civile en 2016, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur.

Attendu que le plan de sécurité civile de la Ville d'Acton Vale a été produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile.

Attendu qu'un nouveau plan de sécurité civile a été produit et que des fascicules opérationnels ont été produits et distribués aux membres de l'OMSC.

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'adopter le plan municipal de sécurité civile « révisé » de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-043

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA RÉSOLUTION 2016-12-406.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu de modifier la résolution **2016-12-406** pour y lire : Que la Ville autorise madame Chantal Sylvestre et monsieur Pierre Mélançon à procéder à la vente du terrain, soit le lot 5 756 073, immeuble sans bâtisse, portant le numéro 546, rue Pelchat à Acton Vale aux mêmes conditions, c'est-à-dire que le nouvel acheteur s'engage à construire **avant le 5 novembre 2017 et que le prix de vente sera de 33 216,15 \$.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-044

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 308-2017 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 308-2017 ayant pour titre « Règlement numéro 308-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de créer une nouvelle zone industrielle, à même la zone industrielle numéro 402, où seraient autorisés, en plus des usages publics déjà autorisés, les usages commerciaux de transbordement rail-route avec entreposage de produits gaziers »;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 20 février 2017 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 308-2017 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance le règlement numéro 308-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale afin de créer une nouvelle zone industrielle, à même la zone industrielle numéro 402, où seraient autorisés, en plus des usages publics déjà autorisés, les usages commerciaux de transbordement rail-route avec entreposage de produits gaziers.

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Cahier d'enregistrement – Règlement 304-2016 « Règlement pour fixer le montant que la ville peut dépenser à des fins industrielles ».
- b) Rapport d'intervention du service incendie – Janvier 2017.

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-02-045

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SUR LE 1^{ER} RANG.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour le traitement de surface double sur le 1^{er} Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-046

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$, taxes incluses ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-047

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES RUES CUSHING, BOUVIER ET FORTIER, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX.

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Cushing, Bouvier et Fortier, ainsi que la surveillance des travaux;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'appel d'offres, conformément aux règles prévues à la Loi sur les cités et villes pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis pour la réfection des rues Cushing, Bouvier et Fortier, ainsi que la surveillance des travaux;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

1. Expérience et qualification de la firme : 20 points
2. Expérience du chargé de projet : 30 points
3. Organigramme et qualité du personnel de relève : 20 points
4. Qualité de l'offre de services et échéancier de réalisation : 15 points
5. Compréhension du mandat : 10 points
6. Assurance qualité : 5 points

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-048

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC HYDRO-QUÉBEC.

Attendu qu'en 2014, la Ville d'Acton Vale a signé une entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques;

Attendu que l'entente est échue;

Attendu que les modalités de renouvellement sont les mêmes, à l'exception de quelques modifications à l'entente devenues nécessaires suite à l'évolution du Circuit électrique depuis sa fondation en juin 2011;

Attendu que lesdites modifications, qui ne changent pas l'entente économique, sont reflétées dans l'acte d'amendement à être signé;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale entend renouveler ladite entente et qu'à cet effet, autorise la directrice générale, Nathalie Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'amendement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-049

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-01-2017 au 31-01-2017	250 393.41 \$
• Paiements par AccèsD du 01-01-2017 au 31-01-2017	165 498.05 \$
• Salaires et REER pour le mois de janvier 2017	73 930.89 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2016 (2 ^e partie)	85 143.36 \$
• Pour le mois de janvier 2017	116 959.58 \$
Grand Total	691 925.29 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-050

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN REPRÉSENTANT ET UN SIGNATAIRE POUR LA DISSOLUTION DE MUSIQU'ARTS.

Attendu que le conseil d'administration de Musiqu'Arts entend procéder à la dissolution volontaire de la corporation ainsi qu'à la distribution de ses actifs et passifs en faveur de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a soumis une demande d'adhésion à Musiqu'Arts pour devenir membre en règle de la Corporation;

Attendu que la Corporation accepte la demande d'adhésion de la Ville d'Acton Vale et que cette dernière sera le seul membre de la Corporation;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à représenter la Ville d'Acton Vale et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale tous les documents requis à la dissolution de Musiqu'Arts ainsi qu'auprès du Registraire des Entreprises du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-051

RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉS(ES) DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employés(es) de la somme suivante :

Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 597.17 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-052

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UN CONTRAT DE SERVICE AVEC ADN COMMUNICATION.

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire se doter d'une plateforme permettant la diffusion d'alertes à ses citoyens;

Attendu qu'il y aurait lieu d'accepter le contrat de service soumis par ADN Communication, en date du 20 janvier 2017;

Attendu qu'il y aurait lieu de désigner les signataires dudit contrat de service;

Attendu qu'il y aurait lieu d'autoriser le paiement;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte le contrat de service soumis par ADN Communication, en date du 20 janvier 2017;

D'autoriser la directrice générale, Nathalie Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service soumis;

D'autoriser le paiement d'un montant suffisant, tel que stipulé au contrat de service. De financer cette dépense à même le poste budgétaire 02-230-00-419.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-053

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2017 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2017 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-054

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – SIGNALISATION 2017 – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le marquage de la chaussée – Signalisation 2017 –Recopiage des lignes de rue déjà existantes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-055

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LE FAUCHAGE DES FOSSÉS 2017.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour le fauchage des fossés, sur une base de 2 coupes effectuées sur le territoire de la Ville et de 3 coupes sur une partie du territoire de la Ville durant l'été 2017 le tout, tel que spécifié au devis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-056

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR NORTRAX.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 26 451.27 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-390-00-526 à Nortrax, pour la réparation majeure du système hydraulique du chargeur sur roues, facture no 667797, émise le 18 janvier 2017.

De financer cette dépense à même le produit d'assurance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-057

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE BASEBALL SENIOR D'ACTON VALE, ÉDITION 2017.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 3 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-970 au Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2017;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de Baseball Sénior d'Acton Vale, édition 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-058

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE, POUR LA TENUE D'UN MATCH-BÉNÉFICE DE 24H DE HOCKEY.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique les Étincelles d'Acton Vale, pour la tenue d'un match-bénéfice de 24 h de hockey les 28 et 29 avril 2017 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 700 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-970 au Club de patinage artistique les Étincelles d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Club de patinage artistique les Étincelles d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-059

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CHARIOT ÉLÉVATEUR RECONDITIONNÉ.

Attendu que la Ville a procédé, le 31 janvier 2017 à 11 h 15 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'un chariot élévateur reconditionné;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 27 200 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture d'un chariot élévateur reconditionné, pour les services culturels et sportifs;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Techlift International au coût de 27 200 \$ plus taxes, pour la fourniture d'un chariot élévateur reconditionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-02-060

RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De nommer, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, les personnes suivantes pour agir à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- a) M. Raymond Bisailon, siège no. 2
- b) M. Alain Chagnon, au siège no. 4
- c) M. Sébastien Gobeil, au siège no. 6

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Demande si au règlement 308-2017, c'est un ajout de produits gaziers?
Mme Lise Leclerc	<ul style="list-style-type: none">• Remercie le conseil pour la contribution.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date